



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 64527

Texte de la question

Alors que la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité a créé un fichier national des auteurs d'infraction sexuelle afin de prévenir le renouvellement des infractions les plus graves et, en cas de récidive, de faciliter l'identification de leurs auteurs, M. Dino Cinieri demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à l'éventualité de donner au procureur de la République gestionnaire du fichier, la faculté de prévenir les autorités locales de l'installation dans leur commune d'une personne ayant déjà été condamnée pour infraction sexuelle.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64527

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4463